

OCTOBRE 2019

**CÉSECÉM**



LE CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL,  
ENVIRONNEMENTAL, DE LA CULTURE  
ET DE L'ÉDUCATION DE MARTINIQUE



AVIS PORTANT SUR LA  
DM3

DE LA COLLECTIVITE  
TERRITORIALE DE  
MARTINIQUE

SEANCE PLENIERE DU  
23/10/2019



Plus d'informations sur notre site | [www.cesecem.mq](http://www.cesecem.mq)

Vu les articles L.4111-1 et suivants du Code général des Collectivités territoriales, relatifs à l'organisation de la Collectivité Territoriale de Martinique,

Vu les articles L 4241-1 et L 4241-2 du Code général des Collectivités territoriales, relatifs aux compétences du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional,

Vu la loi n°2011-884 du 27 juillet 2011 relative aux collectivités territoriales de Guyane et de Martinique et à la mise en place du Conseil économique, social, environnemental de la culture et de l'éducation de Martinique (CESECEM)

Vu le décret n°2015-1666 du 11 décembre 2015 portant application de la loi n°2011-884 du 27 juillet 2011 relative aux collectivités de Guyane et de Martinique et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales

Vu la lettre de saisine de Monsieur le Président du Conseil Exécutif de la Collectivité Territoriale de Martinique en date du 14 octobre 2019, sollicitant un avis sur projet de décision modificative n°3 du budget primitif 2019 de la Collectivité Territoriale de Martinique,

Pour répondre à la demande l'avis sur la décision modificative du Budget Primitif 2019 de la Collectivité Territoriale de Martinique, nous avons reçu les documents suivants :

- Le Rapport relatif à la décision modificative n°3-2019 du B.P. de la Collectivité Territoriale de Martinique,
- Le document comptable

## 1-REMARQUES PREALABLES :

Sauf situation exceptionnelle, la Décision Modificative n'a pas vocation à remettre en cause les grands équilibres du Budget Primitif.

Il convient toutefois de noter que cette DM3 a pour objet de procéder à des ajustements budgétaires en recettes et en dépenses par rapport au BP 2019.

Ces ajustements en investissement et en fonctionnement, d'un montant de 9 588 199.60 €, impacteront exclusivement le budget principal.

Pour rappel, au cours de l'année 2019, les évolutions du BP 2019 ont été les suivantes :

**BP 2019 : 1 154 893 624 €**

**BP 2019+DM1 :1 226 520 192.78 €**

**BP 2019+DM1+BS : 1 292 009 960.14 €**

**BP 2019+DM1+BS+DM3 : 1 301 598 159.74 €**

## PRESENTATION GENERALE

Le CESECEM est appelé à donner son avis sur la DM n°3-2019 de la CTM,

Qui se présente comme suit :

- En mouvements budgétaires : 9 588 199.60 € ;
- En mouvements réels : 9 588 199.60 € ;
- En mouvements d'ordre : 0 €.

Cette Décision-Modificative N°3 intègre s'agissant du **budget principal** :

- La section investissement : + 7 831 612.81 €
- La section de fonctionnement : + 1 756 586.79 €

Soit un total de **9 588 199.60 €**

### Tableau récapitulatif :

DM 1 2019	MOUVEMENTS REELS		MOUVEMENTS D'ORDRE		MOUVEMENTS BUDGETAIRES	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
<b>Budget Principal</b>						
Investissement	1 756 586.79	1 756 586.79	0	0	1 756 586.79	1 756 586.79
Fonctionnement	7 831 612.81	7 831 612.81	0	0	7 831 612.81	7 831 612.81
	<b>9 588 199.60</b>	<b>9 588 199.60</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>9 588 199.60</b>	<b>9 588 199.60</b>

A ce stade de l'analyse, le CESECEM s'interroge sur la diminution, de 10 millions, des dépenses d'investissement en matière de fonds européens, alors même que le compte administratif 2018 faisait apparaître un montant important de restes à réaliser à raison de 14 millions euros. Ce montant de restes à réaliser étant dû à une sous consommation des crédits en 2018 (23 197 163.83€ consommés en 2018/38 055 611 € de crédits votés).

Dépenses d'investissement: -10 000 000 €

Dépenses de fonctionnement : - 1 200 000 €

*Pour rappel, les montants inscrits au BP 2019 étaient de :*

- En recettes de fonctionnement : 6 777 592 €
- En recettes d'investissement : 52 684 914 €

Le CESECEM rappelle qu'à l'occasion du vote du compte administratif 2018, il soulignait avec force la nécessité pour la CTM d'amplifier les actions engagées pour améliorer l'accès aux fonds européens au plus grand nombre.

### **ANALYSE SECTORIELLE :**

#### **A- Enseignement, formation professionnelle, et apprentissage :**

9 594 744.04 € en dépenses d'investissement

*Pour rappel, le montant inscrit au BP 2019 faisait apparaître :*

- *En dépenses d'investissement : 31 764 777.00€*
- *En dépenses de fonctionnement : 123 984 773.00€*

Le CESECEM, dans son avis relatif au BP 2019, avait fait remarquer que les dépenses d'investissement avaient diminué d'environ 7%, par rapport au BP 2018.

Le CESECEM demandait par ailleurs, qu'une attention particulière soit portée sur la rénovation des CFA, les bâtis scolaires existants et leurs mises aux normes.

Il note que l'effort déjà engagé par la CTM, tout au long de l'exercice 2019, pour permettre l'avancement des travaux de reconstruction du Lycée Schoelcher, la réalisation de travaux dans les CFA, les établissements d'enseignement, et le versement des dotations d'équipements des collèges et des lycées se poursuit.

#### **B- RSA-Régularisations de RMI :**

- En dépenses de fonctionnement : 5 927 253.82 €

*Pour rappel, il avait été inscrit au BP 2019 : en dépenses de fonctionnement 203 691 288 €*

Le CESECEM note une nouvelle fois, que l'obligation de solidarité nécessite un effort exponentiel de la Collectivité Territoriale ;

Le CESECEM constate que ce poste de dépenses qui représentait déjà 18.61% de la structure du budget 2019, en légère augmentation par rapport à 2018 (0.65%), a encore augmenté tout au long de l'année. Le CESECEM renouvelle sa demande d'agir sur les actions de relance de l'activité économique ce qui devrait agir sur l'emploi et par voie conséquence, diminuer cette dépense obligatoire.

### **C- Santé-Action Sociale hors RSA:**

- En dépenses d'investissement : 1 348 139.29 €
- En dépenses de fonctionnement : 3 291 332.60 €

*Pour rappel, le BP 2019 affichait les sommes de :*

- *En dépenses d'investissement : 3 691 530 €*
- *En dépenses de fonctionnement : 138 643 357 €*

S'agissant des personnes âgées, le CESECEM avait déjà pris acte des dispositions proposées pour favoriser le maintien à domicile.

Le CESECEM dans ses derniers avis, souhaitait que la CTM finance ces actions en mettant aussi l'accent sur des lieux d'hébergement partagés ce qui permettraient de diminuer les coûts finaux supportés par les familles et/ou la collectivité.

Le CESECEM note avec satisfaction l'inscription de ces dépenses nouvelles pour l'accompagnement des établissements d'hébergement de personnes âgées, des personnes atteintes de handicap et de la petite enfance.

Concernant le solde de participation de la CTM au financement du plateau technique du CHUM, le CESECEM reconnaît l'utilité de cette action en espérant qu'elle permettra un meilleur accès aux soins pour les martiniquais.

### **D- Transports :**

- En dépenses de fonctionnement : 82 242.20 €
- En dépenses d'investissement : 4 995 880.14 €
- En recettes de fonctionnement : 178 425.19€

- En recettes d'investissement : 0€

*Pour rappel il avait été inscrit au BP 2019 :*

- *En dépenses d'investissement : 23 118 480 €*
- *En dépenses de fonctionnement : 80 516 441 €*

Le CESECEM note encore l'arrivée d'une recette nouvelle de 178 425.19 € qui viendra alimenter les besoins en financement de ce secteur.

Par ailleurs, il note l'inscription d'une dépense de 4 995 880.14 €, pour améliorer le réseau routier par la CTM.

Il interroge de nouveau la CTM à propos du financement des grands projets annoncés par la CTM (extension du TCSP vers Schœlcher, Trinité et Sainte-Luce...), et les études y afférents.

#### **E- Économie :**

- En dépenses de fonctionnement : -434 565.58 €
- En dépenses d'investissement : -1 719 966.58 €

*Pour rappel, le montant des inscriptions au BP 2019 était de :*

- *En dépenses de fonctionnement : 17 091 158 €*
- *En dépenses d'investissement : 23 134 400 €*

Le CESECEM déplore les diminutions de ces dotations, alors même que dans ses avis précédents il avait insisté sur la nécessité de dynamiser le secteur économique pour dynamiser l'emploi.

#### **F- Education:**

Comme l'avait demandé le CESECEM dans ses avis portant sur le Budget primitif 2019 de la CTM et la Décision Modificative n°1, un effort a été fait en ce qui concerne la rénovation et la mise aux normes des bâtiments scolaires et des structures de formation.

L'ajout de 7 221 529,72 € pour le financement des chantiers de reconstruction notamment du lycée Schoelcher et de la Cité scolaire Joseph Lagrosillière ainsi que

le versement des dotations d'équipement des collèges et lycées confirme l'orientation forte que s'est fixée la CTM en matière d'Education et de Formation.

### **G-RSA – Régularisation de RMI :**

Dans un contexte économique et financier restreint, la CTM doit faire face à des difficultés de gestion due au retard de versement des dotations de l'Etat dans ce secteur. L'ajustement des crédits liés aux allocations individuelles de solidarité d'un montant de 10 102 083,82 € révèle une aggravation de la situation sociale de la population. Le CESECEM note les efforts consentis à l'ajustement des crédits liés aux allocations individuelles de solidarité. Il observe également que l'augmentation des dépenses dans ce secteur impacte fortement le budget de la Collectivité.

- Dépenses d'investissement : 450.000€
- Dépenses de fonctionnement : 5 927 253.82€

### **H-Administration générale**

Le CESECEM prend acte des efforts fournis en matière d'entretien et de maintenance des bâtiments administratifs, de location et de sécurité. Il rappelle qu'il est important que les infrastructures de la Collectivité soient aux normes et sécurisées afin d'assurer le bien-être et la sécurité des personnes et des biens compte tenu de la vulnérabilité polymorphe de la population martiniquaise face aux risques naturels, technologiques et anthropiques.

Le CESECEM prend acte des efforts réalisés par la CTM dans les secteurs impactés par la Décision Modificative n°3 et l'encourage à les poursuivre.

### **En conclusion, :**

Parmi les engagements supplémentaires, le CESECEM note une rallonge budgétaire dans le secteur de la santé et de l'action sociale, de l'APA et du RSA, mais également des mises aux normes des bâtiments scolaires, mais regrette les baisses des lignes budgétaires de la gestion des fonds européens, de la culture et de la vie sociale, de l'action économique et de l'environnement.

***Adopté à l'unanimité des membres présents moins trois (3) abstentions par la séance plénière du CESECEM le mercredi 23 octobre 2019***